



## SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

### COMPTE RENDU

### COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2016

A la Salle des Fêtes à La Chapelle du Chatelard à 20 h 30

L'an deux mille seize, le 29 juin, le Comité syndical réuni à La Chapelle du Chatelard, après convocation légale en date du 17 juin 2016, sous la présidence de Madame Sandrine MÉRAND, Présidente.

**Etaient présents :** Noël TEPPE, Christian ODDON, Jean-Marc DUBOST, Tanguy MESSON, Lucette LEVERT, Bernard LITAUDON, Martial TRINQUE, Jean-Michel LUX, Jean-Luc RAVOUX, Jacques VERT, Eliane ROGNARD, Romain COTTEY, Bernard JARAVEL, Edouard BREVET, Sandrine MÉRAND, Serge ROUSSET, Pierre PETIOT, Maurice VOISIN, Frédéric ORGERET, Bernard GUILLEMAUD, Gilles DUBOST.

**Etaient également présents :** Jacqueline CUTIVET, Nathalie DECHAVANNE, Alice PROST (directrice du syndicat), Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Antonin TOULAN (chargé de mission), Vincent MOCELLIN (chargé de mission), Jérémy CHEVALIER (technicien de rivière), Véronique GELIN (secrétaire, comptable).

**Etaient excusés :** Annelise MONCEAU, Pascale LESCUYER, Guy MONTRADE, Fabienne BAS-DESFARGES, Yves CLAYETTE, Georges-Laurent HYVERNAT, Daniel MICHEL, Philippe MOLLARD, Anne-Marie BOUCHY, Jean-Pierre CHAMPION, Michel BOISSON, Marie-Monique THIVOLLE, Muriel LUGA-Giraud, Marc TATON, Jacky NOUET.

Monsieur Noël TEPPE est nommé secrétaire de séance.

Madame Sandrine MÉRAND fait procéder à l'appel des membres. Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

**Début de la réunion : 21 h 00**

## **1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL**

---

Le compte rendu du Comité Syndical du 10 février 2016, adressé à l'ensemble des délégués syndicaux, n'appelant aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **2 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2**

---

La Présidente explique la décision budgétaire modificative proposée :

c/617 - études : diminution du montant prévu pour les diagnostics agricoles de - 17 000€

c/617 : déduction du montant prévu pour les analyses d'eau prévues sur les BV orphelins - 8 000€ puisque création d'une opération regroupant tous les postes

### Recettes de fonctionnement :

c/673 – remboursement frais personnel : montant minimisé lors du montage du budget car aucune visibilité sur la situation d'Alice + 7 650€

c/70878 – facturation temps travail d'Antonin sur les BV orphelins : + 5 000€

c/7473 – subvention département analyses d'eau BV orphelins : - 3 200€ puisque création d'une opération regroupant tous les postes

c/7478 – subvention AERMC analyses d'eau BV orphelins : - 3 200€ puisque création d'une opération regroupant tous les postes

c/7473 – subvention département diagnostic agricole : - 6 600 € baisse de la dépense et baisse des recettes suite à une mauvaise information donnée par la DDT (montant des aides plafonné).

c/7472 – subvention RRA diagnostic agricole : - 16 800 € baisse de la dépense et baisse des recettes suite à une mauvaise information donnée par la DDT (montant des aides plafonné).

c/74718 – subvention FEADER diagnostic agricole : - 7 850 € baisse de la dépense et baisse des recettes suite à une mauvaise information de la DDT (montant des aides plafonné).

Total DBM Fonctionnement : - 25 000 €

### Dépenses d'investissement :

En investissement, il est proposé de créer une opération sous mandat concernant l'étude sur les bassins orphelins. Il est aussi proposé de réajuster certaines opérations tant en dépenses qu'en recettes, notamment la gestion des invasives T5 et l'acquisition et pose de sondes sur le canal des Echudes. Il a aussi été rajouté des crédits sur les dépenses imprévues d'investissement qui servent de variable d'ajustement afin d'équilibrer le budget.

c/2317 – opération échudes : + 900€ dépense sous-estimée pour l'installation des sondes

c/2317 – opération invasives T5 : - 10 000€ dépense sur estimée pour l'hydrocotyle notamment

c/58114– étude bassin versant orphelin : + 68 000€ opération sous mandat non budgétée par manque d'informations lors du vote du budget

Chapitre 020 – dépenses imprévues d'investissement : + 2 950€ pour équilibrer le budget

### Recettes d'investissement :

c/1326– subvention AERMC Echudes : + 850€ recettes réactualisées par rapport à la dépense réelle

c/1326– subvention AERMC invasives T5 : - 5 000€ recettes réactualisées par rapport à la dépense réelle

c/1323– subvention département invasives T5 : - 2 000€ recettes réactualisées par rapport à la dépense réelle

c/458214– étude bassin versant orphelin : + 68 000€ opération sous mandat non budgétée par manque d'informations lors du vote du budget

Total DBM Investissement : + 61 850 €

La Présidente demande s'il y a des questions. Aucune question n'étant soulevée, elle propose au vote cette décision budgétaire modificative:

**VU** l'article L 1612-11 du C.G.C.T.

**VU** la délibération n° 16.06 du 10 février 2016 adoptant le budget primitif du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne,

**CONSIDERANT** que compte tenu des réajustements de crédits à réaliser sur les opérations de fonctionnement et d'investissement, par chapitre et par opération tant en dépenses qu'en recettes,

**CONSIDERANT** les crédits supplémentaires qu'il en résulte, tels que définis dans le tableau ci-joint ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

**APPROUVE**, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 selon le tableau joint :

DBM : Révision de Crédits – Section Fonctionnement

	Montant budgétisé	Décision modificative	Montant après modification
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>			
<u>Dépenses</u>			
■ <b>Chapitre 011 : Charges à caractères générales</b>	<b>309 940.00 €</b>	<b>- 25 000.00 €</b>	<b>284 940.00 €</b>
Compte 617 : Etudes	208 800.00 €	- 25 000.00 €	183 800.00 €
<b>Total Dépenses de Fonctionnement (y compris comptes non mouvementés)</b>	<b>711 176.35 €</b>	<b>- 25 000.00 €</b>	<b>686 176.35 €</b>
<u>Recettes</u>			
■ <b>Chapitre 013 : Atténuation de Charges</b>	<b>17 600.00 €</b>	<b>7 650.00 €</b>	<b>25 250.00 €</b>
Compte 6419 : Remboursement rémunération personnel	17 600.00 €	7 650.00 €	25 250.00 €
■ <b>Chapitre 70 : Produits des services</b>	<b>10 337.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>15 337.00 €</b>
Compte 70878 : Remboursement de frais par d'autres redevales (BV orphelins)	3 337.00 €	5 000.00 €	8 337.00 €
■ <b>Chapitre 74 : Dotations et participations</b>	<b>468 625.00 €</b>	<b>- 37 650.00 €</b>	<b>430 975.00 €</b>
Compte 7473 : subvention département BV	21 215.00 €	- 3 200.00 €	18 015.00 €
Compte 7473 : subvention département Diag		- 6 600.00 €	11 415.00 €
Compte 7472 : subvention RRA Diag	66 710.00 €	- 16 800.00 €	49 910.00 €
Compte 74718 : subvention FEADER Diag	13 150.00 €	- 7 850.00 €	5 300.00 €
Compte 7478 : Autres organismes BV	223 147.00 €	- 3 200.00 €	219 947.00 €
<b>Total Recettes de Fonctionnement (y compris comptes non mouvementés)</b>	<b>711 176.35 €</b>	<b>- 25 000.00 €</b>	<b>686 176.35 €</b>

DM : Révision de Crédits – Section Investissement

	Montant budgétisé	Décision modificative	Montant après modification
<b><u>Section Investissement</u></b>			
<u>Dépenses</u>			
■ Chapitre 020 : Dépenses investissement imprévues	9 685.38 €	2 950.00 €	12 635.38 €
■ Chapitre 23 : Immobilisations en cours			
Compte 2317 : travaux en cours	509 552.56 €	- 9 100.00 €	500 452.56 €
Opération 153 : Echudes	8 835.00 €	900.00 €	9 735.00 €
Opération 154 : Invasives T5	40 000.00 €	- 10 000.00 €	30 000.00 €
Opération étude bassins orphelins			
Compte 458114	- €	68 000.00 €	68 000.00 €
<b>Total Dépenses d'Investissement (y compris comptes non mouvementés)</b>	<b>637 753.35 €</b>	<b>61 850.00 €</b>	<b>699 603.35 €</b>
<u>Recettes</u>			
■ Chapitre 13 : Subventions d'investissement	399 318.00 €	- 6 150.00 €	393 168.00 €
Opération 153 : Echudes	3 200.00 €	850.00 €	4 050.00 €
Compte 1326 : agence de l'eau	3 200.00 €	850.00 €	4 050.00 €
Opération 154 : Invasives T5	28 000.00 €	- 7 000.00 €	21 000.00 €
Compte 1326 : agence de l'eau	20 000.00 €	- 5 000.00 €	15 000.00 €
Compte 1323 : Conseil Départemental 01	8 000.00 €	- 2 000.00 €	6 000.00 €
Opération étude bassins orphelins			
Compte 458214	- €	68 000.00 €	68 000.00 €
<b>Total Recettes d'Investissement (y compris comptes non mouvementés)</b>	<b>637 753.35 €</b>	<b>61 850.00 €</b>	<b>699 603.35 €</b>

### 3 – CONVENTION DE MANDAT AVEC LES COMMUNES DE LURCY, LE SLAH, FRANCHELEINS, CHALEINS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMBES SAONE VALLEE

La Présidente rappelle que depuis quelques temps Antonin travaille sur la rédaction d'un cahier des charges, pour mener une étude globale sur les bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat. Ce dernier a été validé au printemps par les différentes collectivités qui en assureront le cofinancement.

Lors du vote du budget, l'opération n'avait pas été inscrite, compte tenu qu'il était trop tôt pour disposer d'un estimatif fiable. Comme pour la rédaction du cahier des charges, il est proposé de passer par l'intermédiaire d'une convention de mandat avec ces 5 collectivités. Le montant global de l'étude estimé à 68 000€ TTC est inscrit dans une opération distincte du budget d'investissement comme présenté lors de la décision budgétaire modificative précédente. Son financement sera assuré par les recettes des subventions (soit 54 400 €) et le reste à charge sera complété par les collectivités.

Il est proposé par ailleurs de facturer le temps passé par Antonin sur cette opération, soit 5 000 € dans la mesure où ces collectivités ne sont pas aujourd'hui adhérentes au SRTC.

La consultation pour la réalisation de cette étude a été lancée et devrait débuter courant août. L'étude sera réalisée sur une année.

Il s'agit donc d'autoriser la Présidente à signer les conventions de mandat et tous les documents se rapportant à cette opération : marché, demande de subventions, etc...

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** sous réserve de l'accord des communes de Lurcy, Francheleins, Chaleins, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et du SIAH, que le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer les conventions nécessaires à l'intervention du Syndicat ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision,

**SOLLICITE** le concours financier du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse, et de l'Etat par l'intermédiaire du Fond Barnier selon leurs modalités d'interventions

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2016.

## **4 – MANDAT DE TRAVAIL SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SRTC**

---

La Présidente rappelle que le SRTC conduit actuellement le bilan de la procédure de contrat de rivière qu'il a porté de 2008 à 2015, l'un de ses objectifs étant d'envisager l'après contrat de rivière et la définition d'un nouveau programme d'actions.

Par ailleurs, les compétences actuelles du SRTC sont définies, dans ses statuts, par rapport aux actions inscrites au contrat de rivière. Celui-ci étant arrivé à son terme, il semble nécessaire de mettre les statuts en correspondance avec les missions que porte le syndicat plutôt que de les laisser associer aux objectifs du contrat.

D'autre part, la communauté de communes Dombes Saône Vallée a pris les compétences GEMAPI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle se substitue à ce titre à la commune d'Ambérieux en Dombes. Pour ce cas précis, il convient de rendre concordant leurs statuts et ceux du SRTC. Enfin, sur le périmètre de la communauté de communes Val de Saône Chalaronne, adhérente du SRTC, certaines communes (Saint Didier sur Chalaronne, Saint Etienne sur Chalaronne et Thoissey) cotisent également au SRTC pour les actions propres au bassin versant de la Chalaronne. Les communes de Thoissey et Saint Didier souhaitent confier l'intégralité de la compétence à la communauté de communes. Cette modification appelle également à un changement des statuts.

La Présidente explique que l'objectif de la délibération est bien de donner mandat au bureau pour retravailler les statuts du syndicat. En effet, pour que ceux-ci soient effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il sera nécessaire de voter ces modifications lors d'un comité syndical en septembre prochain pour permettre aux communes et intercommunalités de délibérer sur les nouveaux statuts avant la fin d'année 2016.

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses attributions au bureau.

La Présidente soumet cette décision au vote du comité syndical.

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de donner délégation au Bureau du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne pour travailler sur ces nouveaux statuts,

**DONNE** tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

## **5 – POINT SUR LES DIFFERENTS PROJETS DE TRAVAUX**

---

La Présidente laisse la parole aux techniciens afin de faire le point sur les différents projets de travaux en cours.

Jérémy rappelle que la plantation de ripisylve – T5 sur l'année 2016 vient d'être terminée. Elle concerne 6 sites situés sur la Chapelle du Châtelard, l'Abergement Clémenciat, Dompierre sur Chalaronne, Saint Etienne sur Chalaronne et Baneins.

En ce qui concerne la lutte contre les végétaux invasifs – T5, Val Horizon continue ses interventions sur la Renouée du Japon et le Raisin d'Amérique de mai à octobre, ce qui représente entre 1 à 7

passages annuels suivant les espèces. Les 34 sites sont répartis sur tout le territoire (Chalaronne, Glenne, Jorfond, Avanon, Calonne).

Pour l'Hydrocotyle fausse renoncule, qui concerne 650 ml de fossés rejoignant le Pontcharat à Saint Didier sur Chalaronne, Val Horizon va intervenir deux fois cette année, une d'ici la fin de l'été et l'autre à l'automne.

Pour l'aménagement de la Calonne au droit du seuil Chapuis sur la commune de Montceaux, Jérémy rappelle que les travaux concernent 100 ml de rivière à restaurer. Les travaux seront réalisés en octobre prochain et consisteront à supprimer le seuil, injecter des graviers/cailloux au fond du lit, abattre des peupliers et réaliser de la protection de berges en génie végétal.

M. ORGERET demande si les graviers/cailloux ne vont pas être amenés à se décaler lors d'épisodes orageux ou de fortes pluies. Alice précise que c'est un risque mais que des seuils de fonds vont être positionnés pour les bloquer. Par ailleurs, la Calonne est en déficit de cailloux, ce qui provoque un enfoncement du lit, aussi, même s'ils étaient amenés à aller plus à l'aval, ils resteront bénéfiques pour le fonctionnement de la Calonne.

Antonin présente en quelques mots l'avancée du projet de restauration de la continuité écologique au droit du seuil des Charmes à Guéreins, ainsi que la mise en place d'aménagements piscicoles.

Les dossiers DIG et Loi sur l'eau sont en cours de validation par les services de la préfecture. Le PRO et le DCE sont validés par le comité de pilotage. La consultation a été lancée le 20 juin avec une fin prévue le vendredi 08 juillet. Le début des travaux est espéré dans le courant de l'été pour une durée d'un mois.

La Présidente précise que la concertation est en cours avec l'association de pêche et les riverains.

En ce qui concerne le projet de suppression du Gué des Ilons sur la commune de Saint Etienne sur Chalaronne, Antonin rappelle que cet ouvrage bloque le transit piscicole et sédimentaire.

L'AVP a été validé en COPIL en mars dernier. Le bureau d'étude CIAE a besoin d'une étude géotechnique qui vient d'être réalisée, ainsi qu'une note de dimensionnement de l'ouvrage qui est en cours, afin de pouvoir terminer de rédiger le PRO. La consultation devrait être lancée courant juillet avec un début de travaux espéré courant septembre ou octobre.

*Depuis cette réunion, la note de dimensionnement a été finalisée et indique notamment un délai de réalisation de travaux entre 2 et 3 mois. Ce temps est plus important que celui envisagé par la maîtrise d'œuvre. Il est lié aux caractéristiques géologiques du terrain et aux types de fondation qui ont été envisagées par le BE structure. Ce temps plus long permettra de garantir une réalisation optimale des travaux au printemps 2017.*

## **6 – POINT SUR LES DIFFERENTES ETUDES BILAN EN COURS**

---

Sandrine Mérand laisse la parole aux techniciens afin de faire le point sur les différentes études bilan en cours.

Alice rappelle en quelques mots les enjeux de ces études. Il s'agit de comprendre et juger des effets des actions du contrat de rivière de 2008 à 2014.

### **Bilan global du contrat de rivière :**

L'étude bilan se décompose en 4 phases. Trois phases sont menées en parallèle, le bilan technique et financier, l'état des lieux initial et actuel et le bilan du pilotage et de l'animation. La phase évaluation, recommandations et prospective sera conduite à l'automne et permettra de définir un nouveau programme d'actions.

Deux bureaux d'étude travaillent sur ce bilan. OTEIS s'occupe du bilan technique et financier et CONTRECHAMP de l'aspect sociologique de l'étude.

Des focus groupes ont été organisés au printemps pour recueillir l'avis des différents acteurs du territoire sur les actions menées dans le cadre du contrat et son mode de gouvernance. Une restitution des 3 premières phases est prévue, pour les élus, en septembre et octobre prochain sur l'amont et l'aval du territoire.

## **Bilan piscicole :**

Jérémy rappelle qu'au démarrage du contrat de rivière, la Fédération de pêche de l'Ain avait été missionnée pour réaliser des pêches électriques sur les différents cours d'eau du secteur afin de mieux connaître ces derniers.

Aujourd'hui, le contrat de rivière arrive à terme et la Fédération de pêche de l'Ain est actuellement en train de réaliser une nouvelle série de pêches électriques, en particulier sur des secteurs où des travaux ont été réalisés.

Le poisson est en effet un indicateur de la qualité mais aussi de l'évolution des cours d'eau en fonction de la polluo-sensibilité des espèces retrouvées et de la diversité rencontrée.

A titre d'exemple, sur la Calonne, les résultats des premières pêches réalisées tout récemment sur l'aval, montrent une abondance assez forte de la Truite fario avec des petites espèces d'accompagnement adaptées au milieu (Loche, Chabot, Blageon). En revanche, sur l'amont, la Truite fario régresse et beaucoup moins de juvéniles sont rencontrés tandis que des espèces moins exigeantes comme le gardon apparaissent. Il y a clairement un dysfonctionnement du cours d'eau sur ce secteur tandis qu'en aval, une amélioration est constatée.

Les inventaires piscicoles permettent donc d'adapter au plus juste la gestion des cours d'eau, sachant que l'amélioration de la qualité du milieu entraîne l'amélioration du peuplement piscicole et non pas l'inverse.

La Fédération de pêche réalisera une analyse des données récoltées. Les résultats obtenus dans le cadre de cette étude devront être corrélés aux autres données récoltées comme les analyses d'eau par exemple.

## **Bilan qualité de l'eau :**

Dans le cadre du suivi départemental de la qualité des eaux superficielles, le SRTC s'est associé au Conseil Départemental en complétant par ses propres moyens le réseau prévu initialement. L'étude a été menée par Gay Environnement qui a réalisé quatre campagnes de prélèvements et de mesures tout au long de l'année 2015. Cette étude s'intègre dans le bilan du contrat de rivière.

- Etat physico-chimique général :

Sur la Chalaronne en aval de l'étang Glareins jusqu'à l'aval de Villars les Dombes, l'état lié à l'oxygène et aux nutriments (paramètres liés à l'oxygène, aux matières azotées et phosphorées) est moyen à mauvais. Les dysfonctionnements sont dus principalement au fonctionnement des étangs et au rejet de la station d'épuration de Villars-les-Dombes. Le fonctionnement traditionnel des étangs provoque un effet « retenue » en période estivale : les débits sont faibles à quasi-nul, ce qui entraîne une anoxie (très peu d'oxygène dans l'eau) et un déplacement des équilibres chimiques pour les matières azotées (les nitrates sont transformés en nitrites puis en ammonium et impactent la vie aquatique). Des processus complexes ont également lieu au sein des étangs entre l'eau et les sédiments : ils aboutissent à des relargages de phosphore dans les rivières.

A contrario, plus on descend vers l'aval, plus la qualité s'améliore. Ce constat est lié à un effet de dilution (le débit augmente avec l'apport des affluents et de la nappe des cailloutis de la Dombes) et au milieu qui est plus apte à dégrader certaines pollutions (zones humides, ripisylve...).

La Glenne et le Vernisson apparaissent très dégradés. Aucun rejet domestique n'est à noter sur ces 2 affluents, pourtant la qualité de l'eau reste moyenne à mauvaise : les causes seraient d'origine agricole (grandes cultures et pépinières).

Concernant l'assainissement, Alice précise que ce suivi démontre un net progrès sur la Calonne compte-tenu des travaux engagés en cours de contrat. Seule la station de Chanéins semble impacter les paramètres azotés et phosphorés. Malgré le fait que cette station soit récente, elle est plus proche de la Calonne que l'ancienne, ce qui limite probablement les capacités d'autoépuration du milieu (fossé végétalisé). Alice ajoute également que les stations de Villars, Châtillon, St Trivier et Baneins impactent également les rivières à des degrés divers.

- Etat lié aux pesticides et métaux :

Concernant les produits phytosanitaires, l'état est mauvais sur l'ensemble de la Chalaronne et ses affluents (à l'exception de la Glenne présentant un bon état). Ces résultats sont dus au nombre des molécules identifiées et aux concentrations de certaines d'entre elles (notamment le glyphosate et son premier produit de dégradation, l'AMPA). A noter également que certaines molécules retirées du marché depuis plusieurs années sont identifiées via leurs produits de dégradation (dérivés de l'atrazine, du métolachlore) ou, dans de rares cas, directement par la matière active non dégradée (atrazine, lindane) suggérant l'utilisation illicite d'anciens stocks.

Par ailleurs, l'état est bon sur la Calonne, probablement à cause d'une occupation du sol un peu différente des autres bassins versants du SRTC.

- Etat biologique :

Cet état est moyen à médiocre sur la Chalaronne amont, le Relevant, le Moignans ainsi que sur la Glenne amont et le Vernisson.

Sur les autres cours d'eau, la situation est plus favorable.

Pour la Calonne, les diatomées (algues brunes bio-indicatrices de la qualité des cours d'eau) présentent un bon état tout au long du cours de la rivière tandis que les invertébrés présentent un état moyen sur l'amont puis s'améliorent vers l'aval. La morphologie de la rivière pourrait expliquer ces résultats moyens pour les invertébrés, compte-tenu de la bonne qualité de l'eau (à l'exception des nitrates sur la tête de bassin).

Pour le secteur dombiste, ces mauvais résultats sont liés à la faiblesse des débits d'étiage qui est très défavorable à la vie aquatique.

La Glenne et le Vernisson accueillent des communautés plutôt tolérantes à très tolérantes compte-tenu de la qualité de l'eau.

- Synthèse des états :

Cette synthèse est construite en croisant les 3 états décrits précédemment. Elle est cohérente avec les résultats présentés dans les 3 états, à savoir des cours d'eau dombistes et une Glenne amont présentant des résultats moyens à mauvais, la Chalaronne aval et la Calonne un état moyen à bon.

Il est donc nécessaire de bien expliquer ces résultats qui mettent en jeu des mécanismes parfois complexes. Il est important d'insister sur les caractéristiques du milieu, notamment en Dombes qui ont un impact structurel sur les résultats que l'on peut attendre et de mettre en lumière les résultats positifs apportés par le contrat (nette amélioration constatée sur la Calonne notamment).

### **Bilan ripisylve :**

Jérémy rappelle en quelques mots le contexte de l'étude. Entre 2008 et 2013, six tranches de travaux visant à restaurer / entretenir la ripisylve ont été réalisées, plus quelques interventions ponctuelles en 2014 et 2015, sur la quasi-totalité des cours d'eau du territoire du SRTC.

En ce qui concerne les travaux sur les invasives, quatre tranches ont été réalisées entre 2012 et 2015 et une tranche est prévue en 2016, sur l'ensemble du bassin versant.

Jérémy explique que les abattages ayant été plutôt légers, il y a un risque de ne pas pouvoir tirer de conclusions, d'autant plus que sur cette thématique les analyses peuvent varier fortement entre les opérateurs. En effet, afin de visualiser l'impact des travaux plusieurs années après, il est nécessaire d'avoir réalisé des interventions lourdes, ce qui d'une manière générale n'était pas le cas sur le territoire.

L'objectif de l'étude est de produire le bilan des travaux réalisés (bilan financier, vérification de l'atteinte des objectifs fixés, vérification du bon état de la ripisylve). Il s'agira ensuite de dresser un état des lieux de la ripisylve en 2016, de définir puis de programmer les prochains travaux. Un zoom sera réalisé sur les traversées de villes (Villars, Châtillon, Guéreins, Saint Etienne, Thoisse, etc.) qui sont des zones sensibles et qui nécessitent un entretien plus important qu'en zones rurales.



Jérémy présente le protocole utilisé. Il s'agit de parcourir intégralement la Chalaronne soit environ 50 km. Pour les autres cours d'eau, il est prévu de réaliser un échantillonnage soit environ 20 à 30 km à arpenter. Une fiche diagnostic est remplie par tronçon homogène afin de caractériser l'état de la ripisylve et l'analyse des données est réalisée au bureau.

## **7 – POINT SUR LES DIFFERENTES DELEGATIONS**

---

Sandrine Mérand précise qu'il a été envoyé une liste des décisions prises par elle-même et le bureau exécutif depuis le dernier comité syndical, à savoir :

- *Dans le cadre des délégations du conseil syndical au bureau exécutif :*

### Délibérations du bureau exécutif du 16 mars 2016 :

- o Dossier de DIG sans enquête publique et loi sur l'eau aménagement du seuil des Charmes sur la Calonne
- o Demande de subvention pour la réalisation d'une étude globale des bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat

- *Dans le cadre des délégations du Conseil syndical à la Présidente :*

### Virement de crédit :

- o Arrêté de virement de crédits pour l'opération 145 – plantation de haies pour un montant de 63.56€ afin de solder le marché

### Barrage de Tallard :

- o Devis signés avec la SOGEDO pour un montant de 870€ TTC pour le tensiomètre, de 4 093€ TTC pour la mise aux normes électrique, de 97€ TTC pour le remplacement du capteur intrusion et de 400€ TTC pour le paramétrage de Tallard

### Seuil Crozet :

- o Devis signé avec Réalités Environnement pour un montant de 2 868 € TTC pour réaliser des mesures de débits dans le bief
- o Devis signé avec l'entreprise ROCHA pour un montant de 1 104€ TTC pour l'achat de cadenas

### Invasives T5 :

- o Marché signé avec Val Horizon pour un montant de 20 826.32€ TTC et devis signé pour un montant de 3 696€ pour l'arrachage de l'hydrocotyle.

### Canal des Echudes :

- o Devis signé avec la SOGEDO pour l'acquisition et pose d'une sonde supplémentaire pour un montant de 1 110€ TTC

### Gué des Ilons :

- o Devis signé avec le CIAE pour la note géotechnique et la note de dimensionnement de l'ouvrage pour un montant de 2 100€ TTC

Ce rapport n'amenant aucune réflexion, la Présidente passe au point suivant.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

---

La Présidente souhaite faire un point concernant les animations scolaires. Elle rappelle que l'objectif est de sensibiliser les enfants sur les problématiques de nos rivières. Durant les focus groupes, cette action a amené des retours très positifs. Mais un grand nombre de personnes ne savait pas que c'était le SRTC qui proposait et finançait ces actions.

Monsieur Brevet précise que les enfants préfèrent les activités en extérieur. Monsieur Petiot aimerait savoir si toutes les demandes ont pu être satisfaites cette année. Alice précise que c'est le cas puisque le choix de la commission communication avait été de prendre seulement la Fédération de

Pêche de l'Ain, comme animateur. En effet, leurs animations sont bien moins chères que celles de la FRAPNA par exemple.

La période d'animation s'étale de janvier à juin 2016, avec 24 animations prévues (2 à 3 animations par classe) selon les niveaux. Huit communes sont concernées : Montceaux, Chaneins, Châtillon sur Chalaronne, St Trivier sur Moignans, Ambérieux en Dombes, Monthieux, Villars les Dombes et Le Montellier.

La Présidente explique que vu la charge de travail actuelle, il a été décidé de ne prévoir un journal qu'en fin d'année et de se focaliser sur la réalisation du rapport d'activité, qui est un outil privilégié de communication auprès de nos élus.

La Présidente laisse la parole à Yannick pour faire un point succinct sur ses dossiers. Yannick précise que les plans de désherbage externalisés ont pris du retard. Des réunions de rendus avec les élus de Peyzieux et Garnerans sont programmées dans les jours qui viennent. En ce qui concerne les MAEC, Yannick précise qu'il a monté 22 contrats en 2016. Un retour complet sera réalisé prochainement au comité syndical et dans le cadre d'un comité de pilotage.

Monsieur Voisin aimerait savoir quel est notre avis sur le travail que peut faire l'entreprise d'insertion Val Horizon. Jérémy précise que cela se passe très bien sur nos différents chantiers.

Monsieur Voisin demande si le syndicat a eu un avis à donner sur la poursuite ou non de l'élaboration de la charte du projet de Parc Naturel Régional (PNR) de la Dombes. La Présidente rappelle que le syndicat est membre de droit du conseil d'administration mais que le syndicat n'a pas été sollicité officiellement pour rendre un avis.

L'ordre du jour étant épuisé, Sandrine Mérand lève la séance.

La séance est levée à 22h45

La Présidente,  
Sandrine MÉRAND